



Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-20

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Convocation du 01 AVRIL 2026  
Affichage du 01 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice 18  
Nombre de présents 16  
Nombre de votants 18  
PROCURATION 2

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 060-216002105-20260422-DELIB202620-DE



**Objet : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EPFLO 2025**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-DEUX AVRIL à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

**Présents :**

Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

**Absents :**

Mme SIX Sylvie, procuration à Mme FUSZ Anne,  
Mme NICOLAS Pascale, procuration à Mme SAN MARTIN,

**Secrétaire :** M. COESSENT Jean-François

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment L.1411-3 et L1411-7

**CONSIDERANT QUE** le rapport d'activité de L'EPFLO de l'exercice 2025 a été adressé à la commune, il convient de le présenter au Conseil Municipal et d'en prendre acte

Après avoir l'exposé du rapporteur

**Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2025 de l'EPFLO,

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-  
Général des Collectivités Territoriales, que le présent  
acte est rendu exécutoire le

Le Maire,  
Anne FUSZ



Le Maire,  
Anne FUSZ

